

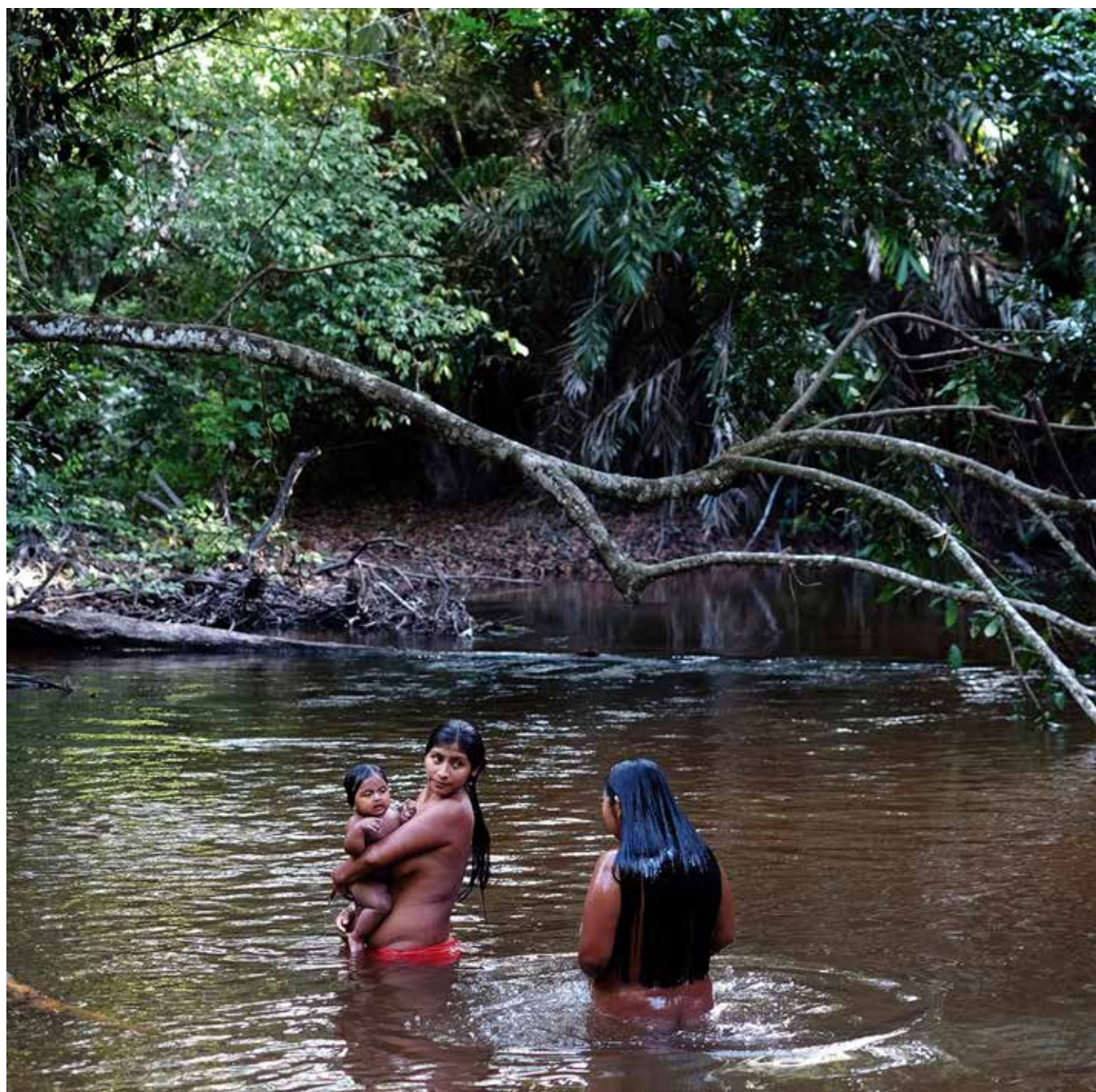
LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS (GCF)



**Les Amis
de la Terre
International**

UN MOYEN DE PRÉSERVER ET DE RESTAURER LES RESSOURCES VITALES
POUR LE BIEN-VIVRE DES SOCIÉTÉS HUMAINES

2018





Friends of the Earth International est le plus grand réseau environnemental de la société civile au monde, réunissant 75 groupes membres nationaux et quelques 5.000 groupes d'activistes locaux sur tous les continents. Avec plus de 2 millions de membres et de partisans à travers le monde, nous faisons campagne sur les problèmes environnementaux et sociaux les plus urgents d'aujourd'hui. Nous déons le modèle actuel de la mondialisation économique et de l'entreprise et nous proposons des solutions qui contribueront à créer des sociétés durables sur le plan environnemental et socialement justes.

Pour en savoir plus sur www.foei.org

NOTRE VISION

Est celle d'un monde en paix, durable. Un monde fondé sur des sociétés vivant en harmonie avec la nature. Nous imaginons une société faite d'hommes et de femmes vivant dans la solidarité, la dignité, l'unité, l'épanouissement. Une société au sein de laquelle l'égalité et les droits humains et des peuples sont une réalité. Cette société sera fondée sur la souveraineté et la participation des peuples. Elle sera ancrée dans la justice sociale, économique, environnementale, avec une vraie égalité entre les hommes et les femmes. Elle sera libre de toute forme de discrimination et d'exploitation, comme le néolibéralisme, la mondialisation au profit des entreprises, le néocolonialisme et le militarisme. Nous sommes convaincus qu'un meilleur avenir est promis à nos enfants grâce à nos actions.

co-coordinador

Texte préparé par Javier Baltodano, Septembre 2015, javier@coecoceiba.org

Conception: Nicolás Medina
Images: Les Amis de la Terre International



Les Amis
de la Terre
International



ASIE PACÍFICO
EUROPE
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
AMÉRIQUE DU NORD
AFRIQUE



La gestion communautaire des forêts (GCF)

Un moyen de préserver et de restaurer les ressources vitales pour le bien-vivre des sociétés humaines

Javier Baltodano, Septembre 2015, javier@coecoceiba.org

« Le déplacement de personnes – le plus souvent pauvres ou autochtones – des endroits où se trouvent les ressources dont elles dépendent le plus a une histoire longue et inquiétante, et il a été le cadre de nombreuses politiques relatives aux ressources naturelles, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. »¹

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION : LE BIEN-VIVRE, LES FORÊTS ET LES POSSIBILITÉS OFFERTES PAR LA GCF. Pages 4

1.1 Le bien-vivre et les forêts. Pages 4

1.2 La conservation et la restauration des forêts, un défi dont la GCF est un élément incontournable. Pages 4

2. LA GCF, UN PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION POUR LE BIEN-VIVRE. Pages 5

2.1 La GCF dans le cadre des processus internationaux de décentralisation. Pages 5

2.2 L'exploitation forestière destructive : ni centralisée ni décentralisée. Pages 6

2.3 Quelle est donc la GCF qui est proposée à partir du 'bien-vivre' ? Pages 7

2.3.1 Renforcer les droits des communautés. Pages 8

2.3.2 La prévention du déboisement et de la dégradation des forêts. Pages 9

2.3.3 La conservation et l'amélioration de la biodiversité. Pages 10

2.3.4 La stabilité du climat. Pages 10

2.3.5 Accroître l'organisation communautaire. Pages 11

2.3.6 La défense et la gestion des ressources communes. Pages 12

2.3.7 L'égalité entre les sexes. Pages 12

2.3.8 La justice économique et sociale. Pages 12

3. ÉTUDES DE CAS. Pages 13

4. DANGERS ET PROBLÈMES AUXQUELS SE HEURTE LA GCF. Pages 14

4.1 Les communautés possèdent un patrimoine social limité. Pages 14

4.2 Le manque de sécurité ou de certitude foncière. Pages 14

4.3 L'exploitation commerciale et l'exploitation destructrice des forêts. Pages 14

4.4 Les modes de consommation et le comportement des grandes entreprises. Pages 16

4.5 Le changement climatique et le système REDD+. Pages 17

5. RECOMMANDATIONS. Pages 19

5.1 Au plan local. Pages 19

5.1.1 Le territoire, le contrôle, la formation et l'infrastructure. Pages 19

5.2 Au plan national. Pages 19

5.2.1 Des lois plus fermes et des politiques publiques appropriées pour promouvoir et faciliter la GCF. Pages 19

5.2.2 Des stratégies nationales pour s'attaquer au changement climatique. Pages 20

5.2.3 Des lois et des politiques nationales pour contrôler et décourager l'extraction commerciale de bois. Pages 20

5.3 Au plan international. Pages 20

5.3.1 Financer les processus d'adaptation (de survie) au changement climatique par des systèmes de compensation honnêtes et suffisants. Pages 20

5.3.2 Supprimer sans délai l'investissement dans la prospection et l'exploitation des combustibles fossiles. Pages 20

5.3.3 Il faut mettre fin au jeu pervers des marchés de la pollution. Pages 21

5.3.4 Pour mettre fin à la dégradation des forêts il faut freiner et réduire le commerce international du bois. Pages 21

5.3.5 Les organisations écologistes telles qu'ATI doivent continuer à dénoncer les grandes entreprises et leurs systèmes de financement et de certification. Pages 21

1. Pretty J., 2003. Social Capital and the Collective Management of Resources. Science n° 302, Décembre 2003, pages 1912-1913.

1. INTRODUCTION : LE BIEN-VIVRE, LES FORÊTS ET LES POSSIBILITÉS OFFERTES PAR LA GCF

1.1 LE BIEN-VIVRE ET LES FORÊTS

Le nouveau paradigme, qui a obtenu le soutien de la plupart des peuples indigènes et des mouvements écologistes et paysans, et celui des secteurs les plus progressistes des sociétés occidentales, concerne ce qu'on appelle le 'bien-vivre'. Il s'agit d'une notion qui s'oppose aux paradigmes capitalistes du 'progrès', du 'développement' et du 'développement durable' qui, après avoir régné sur le sort de la planète pendant les cinq derniers siècles, semblent maintenant toucher à leur fin, comme le montrent la diminution évidente des ressources naturelles et l'insatisfaction généralisée.

La notion de bien-vivre est large et ne se limite pas à une recette déterminée ; c'est un processus en cours ou, dans certains cas, un processus de reconstruction à partir des connaissances ancestrales que cinq siècles d'histoire coloniale et de 'développement' capitaliste n'ont pas réussi à détruire complètement. Néanmoins, certains aspects donnent des indications très concrètes sur le cadre conceptuel du bien-vivre. L'une des analyses les plus complètes de la question² dit que « cette notion suppose l'harmonie avec la Terre-Mère et la conservation de l'écosystème. Elle implique le bonheur pour les peuples indigènes et pour tous les autres groupes humains. [...] elle implique la coexistence communautaire, l'égalité sociale, l'équité, la réciprocité, la solidarité, la justice, la paix. » C'est donc une notion qui intègre des valeurs culturelles mais aussi des techniques ancestrales et des connaissances scientifiques.

Il est important de signaler que le bien-vivre concerne la bonne coexistence des êtres humains entre eux et avec les autres êtres sensibles, et avec les forces cosmiques et spirituelles de la nature et des animaux. Il ne s'agit pas de vivre mieux que les autres mais de vivre en se respectant soi-même et en respectant l'altérité. « Ce qui nous entoure (les montagnes, les forêts, les rivières...) fait partie d'un tout qui nous donne vie. [...] Ce sont des déités (l'eau, l'air, la terre, l'univers) dont l'énergie est pareille à celle des atomes qui constituent les êtres humains. Les Kunas du Panama appellent les éléments de la nature leurs 'frères aînés', parce qu'ils existaient avant les êtres humains. »³

La notion du bien-vivre s'appuie sur deux axes principaux. D'un côté, elle représente une critique des temps modernes dans lesquels nous sommes plongés ; de l'autre, elle propose une base pour la création de l'éthique d'un nouveau paradigme fondé sur les éléments mentionnés plus haut. Bien évidemment, la logique du système économique capitaliste suivant laquelle tout peut être acheté et vendu est l'expression la plus visible de ces temps modernes. Ainsi, le capitalisme est beaucoup plus qu'une simple réalité économique : il implique aussi une certaine vision du monde et une forme d'organisation sociale soutenue par des relations de pouvoir qui dévorent les territoires ancestraux indispensables à la vie, afin de répondre aux besoins auto-générés de croissance soutenue et d'accroissement du capital.

Aussi bien la conservation et la restauration de la biodiversité et des forêts que leur gestion organisée et autonome par les communautés sont des aspects clés du bien-vivre. Les forêts sont étroitement liées à pratiquement tous les biens communs naturels nécessaires pour vivre bien : l'eau, les semences, la biodiversité, le climat, les sols, le miel, les fruits, les médicaments et bien d'autres éléments dépendent des forêts.⁴ Pour de nombreuses communautés du monde, les forêts sont aussi le lien avec le monde spirituel, un autre aspect fondamental du bien-être qui précède toutes les orientations pour une bonne gouvernance en application de la GCF.

1.2 LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES FORÊTS, UN DÉFI DONT LA GCF EST UN ÉLÉMENT INCONTOURNABLE

Les forêts du monde entier subissent depuis plus de cinq siècles des attaques intenses et permanentes. Plus de la moitié ont disparu et l'on estime qu'au cours de la première moitié du 20^e siècle au moins 130 000 kilomètres carrés de terres boisées ont été détruits chaque année, dont 80 000 km² situés dans les régions tropicales les plus riches en biodiversité du monde. Ces données n'incluent pas une superficie considérable qui a été déboisée par des exploitants forestiers commerciaux et que l'analyse d'images satellite ne relève pas.⁵ Pourtant, cette déforestation camouflée a de graves effets sur l'eau, sur la biodiversité et souvent même sur les populations voisines des sites d'extraction industrielle de bois.⁶

Pour s'attaquer à cette situation, les sociétés humaines doivent se servir d'outils et d'éléments d'action multiples. Le cas de l'Amazonie brésilienne dont l'étude détaillée est présentée ici illustre la complexité du problème.⁷ D'après cette étude, le taux de déboisement moyen de la région a été de 19 500 km² par an entre 1996 et 2005.

2. Houtart F., 2011. El concepto de Sumay Kawsay (Buen Vivir) y su correspondencia con el bien común de la humanidad. Revista de Filosofía. #69, 2011-3, pages 7-33.

3. Houtart F., 2011. Op. cit.

4. Baltodano et d'autres (éd.) 2007. Community-based forest governance: from resistance to proposals for sustainable use. Les Amis de la Terre International. 82 p. www.foei.org.

5. Fearnside P. et Lawrence W., 2007. Comment on "Determination of Deforestation Rates of the World's Humid Tropical Forests". Science, Vol. 299, p.1015.

6. Baltodano J. 2003. La madera, el bosque y la gente. Propuesta ecologista para producir madera respetando el bosque y las comunidades. Coecoceiba – Les Amis de la Terre Costa Rica. 71 p. www.coecoceiba.org.

7. Nepstad, D. et d'autres, 2009. The end of deforestation in the Brazilian Amazon. Science, N° 326, décembre 2009, pages 1350-1351.

À ce rythme, tout le couvert forestier de l'Amazonie brésilienne serait détruit en un peu plus de 100 ans.

Cependant, entre 2005 et 2009 il a été possible de le réduire de 36 %. Les politiques et les actions souvent mentionnées comme étant à l'origine de cette réduction sont les suivantes :

- > la superficie des aires protégées a augmenté : elle est passée de 1,26 à 1,82 million d'hectares et comprend à ce jour 51 % de toutes les zones boisées ;
- > le gouvernement fédéral a organisé des campagnes pour déterminer les cas de possession foncière illégale et annuler les prêts et d'autres formes d'aide à ces situations irrégulières ;
- > des campagnes pour exercer des pressions sur les marchés qui incluaient des produits extraits ou dérivés d'origine amazonienne ;
- > la répression et l'emprisonnement des opérateurs illégaux ;
- > la réduction des industries de la viande et du soja dans la région.

En se fondant sur cette étude, des chercheurs ont proposé une stratégie pour réduire à zéro le déboisement de l'Amazonie brésilienne d'ici à 2020. Cette stratégie doit nécessairement combiner les aspects suivants :

- > une politique forte qui allie la formation, les prêts préférentiels et la répression le cas échéant. Ceci pousserait les entreprises d'élevage, les producteurs de soja, l'extraction industrielle de bois et d'autres activités, comme les mines illégales, à respecter la législation ;
- > pour que le système des aires protégées soit efficace il faut mettre en place, entre autres choses, un système de financement approprié et des politiques qui permettent d'intégrer ces aires aux communautés voisines qui les ont toujours habitées ;
- > l'intégration des communautés : vers la fin de la dernière décennie il y avait près de 400 000 petits exploitants agricoles (100 hectares par famille) qui habitaient des zones boisées et appliquaient des méthodes de production qui intégraient la forêt ou provoquaient un taux de déboisement très faible. Ces forces sociales doivent devenir des alliées et être intégrées dans les programmes de GCF ;
- > il y a aussi entre un demi-million⁸ et un million⁹ de membres de peuples autochtones ou de communautés locales, qui ont toujours défendu leurs territoires contre le déboisement et la dégradation de la forêt. Ni le gouvernement fédéral ni d'autres institutions publiques n'ont pris de mesures d'ensemble ou offert du soutien à ces communautés. Le renforcement de l'organisation et des capacités de gestion de ces groupes est un élément clé de

tout plan d'action qui prétende réussir à arrêter le déboisement.

Ces recommandations et l'étude mentionnée font voir que, pour conserver la forêt dans une zone aussi vaste, importante et difficile à gouverner que l'Amazonie brésilienne, il est indispensable de soutenir et de renforcer la gestion communautaire – celle que pratiquent les communautés indigènes ou paysannes – vu la défense et le bon usage qu'elles font de leurs territoires et de leurs forêts. Cette idée est sans doute applicable aux régions boisées d'Afrique et de l'Asie du sud-est où la réalité est semblable : des peuples autochtones qui coexistent avec des communautés paysannes sont systématiquement attaqués par les grandes entreprises ou les propriétaires terriens qui ont le capital financier et les machines industrielles nécessaires pour exercer de la pression et des violences contre la population et pour détruire les forêts (pour extraire du bois, ou pour faire des plantations industrielles ou des pâturages, afin de répondre à la forte demande des marchés internationaux).

La GC a donc un rôle significatif parmi les mesures pour réduire la destruction des forêts, et il est nécessaire et urgent de susciter un débat international profond à ce sujet, afin de stimuler, de promouvoir et de soutenir le mieux possible ces processus communautaires.

2. LA GCF, UN PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION POUR LE BIEN-VIVRE

2.1 LA GCF DANS LE CADRE DES PROCESSUS INTERNATIONAUX DE DÉCENTRALISATION

La décentralisation de la gestion de certaines ressources a été considérée par des chercheurs comme « l'un des changements les plus visibles et significatifs des politiques environnementales adoptées par les pays en développement depuis les années 80. »¹⁰ En Amérique latine, les communautés locales ont obtenu des gouvernements la propriété ou le droit d'exploitation d'au moins 150 millions d'hectares,¹¹ ce qui représente environ 20 % des terres boisées du continent.¹² Le Mexique est probablement le pays de la région où le plus de forêts appartiennent à des ejidos ou à des communautés indigènes et paysannes : un legs important de la révolution mexicaine, qui a donné à ces communautés la possession de plus de la moitié des forêts (entre 40 et 70 %, d'après les chiffres de la CONAFOR). Après de graves conflits et de nombreux combats, beaucoup de communautés ont réussi à établir des structures organisées pour tirer profit des forêts et la

8. Nepstad, D. et d'autres, 2009. Op cit.

9. Kaimowitz, D. 2002. Pobreza y bosques en América Latina: Una agenda de acción. Revista Forestal Centroamericana 39-40, pages 13-15.

10. Agrawal, A. et Ostrom, E. dans Decentralization, Forests and Rural Communities: Policy Outcomes in South and Southeast Asia, E. L. Webb, G. Shivakoti, Eds. (SAGE, New Delhi, 2008), pages 44-67.

11. White, A; Martin, A. 2002. Who owns the world's forests? Washington D.C., Forest Trends.

12. Porter-Bolland, L. et d'autres, 2011. Land use, cover change, deforestation, protected areas, community forestry, tenure rights, tropical forests. Forest Ecology and Management 268: 6-17.

plupart d'entre elles ont contribué à la conservation et à l'exploitation durable des ressources forestières.

À l'échelon mondial, on estime que les communautés locales gèrent environ 8 % des forêts du monde.¹³ Ce pourcentage doit considérablement augmenter si nous voulons que les forêts soient préservées et leur richesse et leur biodiversité maintenues.

En plus de celle des forêts, la gestion décentralisée des ressources, effectuée par des organisations communautaires ou des associations locales, est essentielle au bien-vivre de nombreuses communautés du monde entier. Cela concerne la gestion des pâturages, de l'eau, des pêches, de la biodiversité ou des territoires en général.¹⁴ C'est pourquoi les gens parlent souvent de la gouvernance communautaire des territoires, ou de la gestion communautaire de la conservation, ou de l'utilisation communautaire des espaces ou des biens communs. Toutes ces notions sont englobées dans celle de la GCF. Pendant les années 90, près de 500 000 organisations locales de divers contextes écologiques et sociaux, associées à la gestion des ressources naturelles, ont été recensées. La plupart d'entre elles ont progressé au point d'atteindre, en moyenne, 20 ou 30 membres actifs. Ainsi, le nombre de personnes qui y participent dans le monde entier est de 8 à 15 millions, si l'on compte les membres de la famille et les personnes proches des membres actifs de ces organisations.¹⁵

2.2 L'EXPLOITATION FORESTIÈRE DESTRUCTIVE : NI CENTRALISÉE NI DÉCENTRALISÉE

Il est toujours important de prendre en compte et de dénoncer l'existence d'une série de propositions concernant les forêts qui, sous l'apparence de contrôle communautaire, sont en fait des moyens de faciliter aux grandes entreprises l'extraction de ressources et de biens communs. Tel est le cas de ce qu'on appelle 'Foresterie communautaire' ou 'Gestion durable des forêts'. Les gouvernements s'en servent pour charger les communautés des forêts de la responsabilité de 'contrôler' ou superviser l'extraction industrielle du bois. C'est pourquoi nous parlons d'une exploitation forestière commerciale qui détruit ou dégrade les forêts, comme beaucoup de chercheurs l'ont confirmé, et qui porte atteinte à des communautés du monde entier.

En fait, dans les projets de ce genre les communautés sont presque obligées – par la corruption ou en raison de leur



pauvreté – de permettre les activités des entreprises industrielles dans leurs forêts. La population n'obtient qu'un pourcentage infime des bénéfices des transnationales qui extraient le bois et qui, dans bien des cas, opèrent en association avec les bureaucraties nationales.¹⁶ La violence et la corruption y sont fréquentes.¹⁷

Ces pratiques seront analysées en profondeur plus loin, car elles représentent l'une des menaces les plus graves qui planent sur la GCF. Pour l'instant, soulignons qu'ATI a bien fait la différence entre ces pratiques et celles où les communautés ont le contrôle véritable des forêts et des territoires et s'en servent de façon respectueuse. Dans le cadre conceptuel du bien-vivre, nous insistons sur le fait que la décentralisation de la gestion du territoire doit être honnête et ne pas servir à déguiser les pratiques habitue-

13. Pretty J., 2003. Social Capital and the Collective Management of Resources. Science N° 302, décembre 2003, pages 1912-1913.

14. Pretty J., 2003. Op. cit.

15. Pretty J., 2003. Op. cit.

16. AT Malaisie, 2007. Reforestation Project in Long Belok. Dans: Community-based forest governance: from resistance to proposals for sustainable use. Baltodano J. et d'autres (éd). ATI. P. 25-26. www.foei.org; AT Liberia, 2008, entretien personnel. Voir aussi l'étude de cas sur le Cameroun.

17. Van Oijen, D. 2007. Forestry law in Cameroon.... when the law is not obeyed, the communities and the forests suffer. Dans: Community-based forest governance: from resistance to proposals for sustainable use. Baltodano J. et d'autres (éd). ATI. P. 62-63. www.foei.org. ACF et CELCOR– AT PNG. 2006. Bulldozing Progress. Human Rights Abuses and Corruption in Papua New Guinea Large Scale Logging Industry. 38p. www.celcor.org.

lles des entreprises. La GCF doit impliquer aussi une nouvelle approche éthique qui inclut l'amélioration complète de la qualité de vie de tous les peuples et communautés associés à un territoire déterminé, en respectant leur spiritualité et les ressources naturelles. Nous avons parfois employé la notion de 'gouvernance communautaire des forêts et/ou du territoire' pour différencier la GCF des initiatives de gestion forestière nuisibles, celui-ci étant le terme employé par les scientifiques pour désigner l'exploitation commerciale destructrice.¹⁸

Nous avons signalé plus haut que nous appelons GCF un ensemble de pratiques, mais il est très important de distinguer celles-ci de celles qui ne sont rien d'autre qu'un moyen de faire des affaires en exploitant les communautés et les peuples autochtones.

2.3 QUELLE EST DONC LA GCF QUI EST PROPOSÉE À PARTIR DU 'BIEN-VIVRE' ?

La notion de GCF implique le contrôle politique des communautés sur leurs territoires et ressources, au moyen de processus de prise de décision horizontaux qui incluent la transparence et la responsabilité à l'égard du reste de la communauté. La GCF ne concerne pas que la forêt et le bois qu'elle contient. C'est une notion holistique, parce qu'elle englobe l'utilisation appropriée et planifiée de l'eau, des sites sacrés et de la biodiversité. Elle ne se limite pas non plus à la gestion politique, puisqu'elle inclut également des aspects relatifs aux technologies appropriées,

aux connaissances ancestrales et aux méthodes communautaires de planification et d'utilisation des ressources.

Par gestion nous désignons une administration organisée et ordonnée, parce qu'elle implique l'autodétermination et la formulation de politiques holistiques qui garantissent la durabilité, la distribution équitable et le respect du territoire et de ses ressources. Tout ceci va au-delà d'une simple gestion technique comme celle qu'on applique dans la soi-disant gestion durable des forêts.

À ce propos, le Consortium des territoires et des aires préservées par les peuples indigènes et les communautés locales (ICCA d'après l'anglais)¹⁹ précise que les communautés et les peuples ont aussi un lien ancestral avec un territoire déterminé et avec la gestion ou la gouvernance de ce territoire. Ce lien ancestral est profond ; en plus de comprendre de nombreux éléments qui facilitent la gouvernance, il a trait au mode de vie, à l'énergie, à la santé, à l'identité, à la culture et même à la liberté. En plus, il a une relation étroite avec les ancêtres et avec les rapports intergénérationnels, à tel point qu'il permet d'identifier les valeurs et de formuler les règles.

La GCF porte sur les règles et les méthodes appliquées par de nombreuses communautés pour préserver les territoires où elles habitent et les utiliser de façon durable. C'est une gestion de type collectif, que l'on a toujours identifiée avec la protection contre l'exploitation industrielle et commerciale des ressources. La GCF est associée également aux savoirs traditionnels, qui permettent de compléter



18. Baltodano J. et d'autres (éd.), 2007. Community-based forest governance: from resistance to proposals for sustainable use. ATI. P. 25-26. www.foei.org.

19. www.iccaconsortium.org

et de contrebalancer la soi-disant « science occidentale » fondée sur des modèles simplifiés et dont les hypothèses ont souvent facilité la dévastation des ressources et suscité des injustices sociales.

Ainsi, la notion de GCF comprend un éventail de situations possibles qui vont de l'utilisation judicieuse et précise des forêts que font certains peuples indigènes aux cas de communautés paysannes et urbaines qui utilisent, prennent soin ou restaurent de façon collective des zones boisées, afin de protéger une ressource vitale (comme l'eau, les plantes médicinales, etc.). La GCF inclut l'utilisation artisanale des forêts primaires par les Chicleros en Amazonie, la restauration de la forêt par des communautés paysannes qui habitent des zones fortement dégradées,²⁰ et l'utilisation du bois tombé des arbres par des paysans organisés qui habitent des terrains boisés.²¹ La GCF est fortement liée aux territoires et aux initiatives des communautés organisées pour gérer les territoires en préservant les sources d'eau, la faune et la flore, et à celles des communautés de pêcheurs qui veulent exploiter leurs ressources de façon responsable.

Un manuel sur la GCF présente les différentes formes juridiques de possession ou de contrôle du territoire par les communautés :²²

- > le gouvernement local (municipal) est propriétaire des zones boisées ou les contrôle au moyen de divers accords et arrangements légaux ;
- > certaines communautés ont passé des accords avec le gouvernement central concernant l'utilisation des zones nationales ;
- > des Parcs nationaux ou des réserves appartenant au gouvernement central sont utilisés par les communautés voisines moyennant des accords qui en réglementent l'utilisation ;
- > des territoires indigènes, en vertu de divers accords, qui vont des droits communautaires aux titres de propriété communautaire ;
- > les communautés ont des concessions pour exploiter le bois ou d'autres ressources ;
- > des terres privées sont gérées de façon collective par l'intermédiaire d'organisations locales.

Bien que le processus de décentralisation des territoires boisés se soit accéléré, surtout dans les pays du Sud, la plupart des politiques et des lois modernes sur les forêts

n'ont pas donné aux communautés la possibilité de gérer leurs forêts ou, au moins, à participer à la prise de décisions concernant l'utilisation et la planification des ressources. Pourtant, à l'heure actuelle des mouvements divers sont en train de se faire entendre, de réclamer et de lutter pour leurs droits. Leur succès dépendra surtout, non seulement de leur capacité à faire clarifier les questions concernant la propriété des forêts, mais aussi de leur capacité à s'organiser, à retrouver leurs connaissances ancestrales et à gérer les ressources avec méthode.

Au cours des deux dernières décennies, un volume considérable d'information scientifique a été produit au sujet de l'utilisation communautaire des ressources, de la décentralisation des territoires boisés et de la gestion communautaire des ressources en général.²³ De toute l'information recueillie, nous avons résumé certains aspects relatifs à la GCF, que nous considérons comme particulièrement significatifs et pertinents, aussi bien pour que les processus réussissent que pour s'assurer qu'ils puissent être intégrés dans le paradigme du bien-vivre.

2.3.1 RENFORCER LES DROITS DES COMMUNAUTÉS

Les droits des communautés sont des droits fondamentaux de l'homme et, en raison de leur caractère collectif, font partie des droits de solidarité. Ils revendiquent le rôle des communautés locales et des peuples autochtones dans plusieurs domaines :

- > les rapports équilibrés des écosystèmes grâce à l'utilisation durable et à la conservation de leurs éléments ;
- > la découverte et l'amélioration des usages de la biodiversité ;
- > la reconnaissance de la diversité en matière d'organisation, de culture, de régime juridique et de vision du monde.

Il s'agit de droits universels, indivisibles et interdépendants, fondés sur la culture, les traditions et les pratiques des peuples indigènes et des communautés locales ; ils sont donc historiques et ne supposent pas un droit de propriété.²⁴

20. Baltodano J. et Díaz F., 2004. La restauración ecologista del bosque tropical. Coeococeiba-Amis de la Terre Costa Rica. 44 pages. www.coeococeiba.org.

21. Baltodano J., 2012. Madera caída del bosque tropical. Una opción ambientalmente sana y socialmente justa para producir madera. 36 pages. Coeococeiba-Amis de la Terre Costa Rica. 36 pages. www.coeococeiba.org.

22. Gunter, J. (éd), 2004. The community Forestry Guidebook: tools and techniques for communities in British Columbia. British Columbia Community Forest Association. info@bccfa.ca

23. Baltodano et d'autres (éd.), 2007. Community-based forest governance: from resistance to proposals for sustainable use. Les Amis de la Terre International. 82 pages. www.foei.org ; Brook, J. et d'autres, 2012. How national context, project design, and local community characteristics influence success in community-based conservation. PNAS, vol. 109(52):21265-21270; Pagdeea, A., 2006. What Makes Community Forest Management Successful: A Meta-Study From Community Forests Throughout the World Society & Natural Resources: An International Journal. Vol. 19(1): pages 33-52 ; Phelps, J.; Webb E.L.; Agrawal, A., 2010. Does REDD+ Threaten to Recentralize Forest Governance? Science n° 328, avril 2010. 312-313 Persha, L.; Agrawal, A.; Chhatre, A. 2011. Social and Ecological Synergy: Local Rulemaking, Forest Livelihoods, and Biodiversity Conservation. Science n° 331, mars 2011, pages 1606-608 ; Pretty, J., 2003. Social Capital and the Collective Management of Resources. Science n°302, décembre 2003, pages 1912-1913 ; Castro, A. P. et Nielsen, E., 2001. Indigenous people and co-management: implication for conflict management. Environmental Science and Policy, vol. 4:4-5: 229-239.

24. Rojas I., 2007. Community rights: a tool to strengthen community forest and biodiversity governance. Dans : Community-based forest governance: from resistance to proposals for sustainable use, éd. Javier Baltodano, Luisa Paz et Janice Wormworth. ATI. p.11. www.foei.org

Dans la pratique, l'un des aspects les plus importants des droits communautaires est le territoire, car c'est la que résident tous les autres éléments, et la clarté quant à la propriété territoriale est un des aspects les plus souvent mentionnés dans les recherches concernant les cas de GCF les plus réussis. Une étude de soixante-neuf cas de GCF qui porte sur les expériences rencontrées dans trois continents dit que la possession de la terre et la clarté en matière de droits fonciers sont les deux éléments principaux des expériences réussies.²⁵

En Tanzanie, la responsabilité traditionnelle des communautés vis-à-vis de leurs territoires et leurs pratiques ancestrales a été supprimée pendant la période coloniale, puis par le gouvernement socialiste. Or, en raison du succès des projets de réhabilitation des pratiques ancestrales et de la responsabilité communautaire au début de la décennie passée, un processus politique à démarré, qui vise à rendre aux communautés les droits de propriété et d'utilisation des territoires. C'est peut-être pour cela que ces initiatives sont parfois considérées comme des processus de 'retour' à la gestion démocratique des ressources.²⁶ Au Népal,²⁷ un cas intéressant est mentionné : la modification des lois concernant les terres boisées octroyées à des communautés de diverses castes a donné lieu à une utilisation plus juste et équitable des forêts et à une amélioration de la qualité de vie de la population. Néanmoins, on signale que la caste des Kami qui, avant 1990, ne jouissait pas de droits d'utilisation de la forêt, a eu moins de succès que les autres dans ce domaine. Au Costa Rica, des décrets exécutifs et la loi indigène en vigueur ont réussi à délimiter et à consolider en partie 24 territoires indigènes. Cela a permis à huit peuples indigènes de survivre en conservant une bonne partie de leur patrimoine culturel et social. Cependant, la loi comporte certaines failles graves, dont des ambiguïtés concernant l'autonomie de ces peuples et l'indépendance de leurs gouvernements vis-à-vis du gouvernement central. Ainsi, plus de la moitié des territoires indigènes n'ont pas pu être consolidés et des familles d'éleveurs non autochtones menacent à présent le mode de vie et les besoins des indigènes (voir l'Annexe 1, où figure l'étude de cas sur le Costa Rica). Au Mozambique, la situation est complexe (voir l'Annexe 2). S'agissant d'un pays socialiste, il possède une législation progressiste qui dit que la terre appartient exclusivement à l'État et ne peut donc pas être vendue, étant réservée au bénéfice du peuple. Or, les diverses interprétations de la loi et les limitations des institutions, jointes à l'influence corrosive du pouvoir et à la corruption, font que les communautés

sont souvent attaquées dans l'exercice de leurs droits élémentaires, et des cas se sont présentés où des familles et des communautés ont été déplacées de leurs territoires.

2.3.2 LA PRÉVENTION DU DÉBOISEMENT ET DE LA DÉGRADATION DES FORÊTS

Cela fait des dizaines d'années que des études scientifiques rapportent des cas de communautés qui ont gouverné les forêts ou les territoires avec efficacité, sans aucune interférence extérieure.²⁸ Leur nombre a augmenté au cours des deux dernières décennies ; une étude qui porte sur quatre-vingt-quatre municipalités forestières d'Afrique et d'Asie montre que, bien que les expériences soient très diverses et qu'on y trouve une proportion variable de résultats positifs et négatifs, de façon générale « la participation des communautés d'usagers des forêts aux organes de gestion des forêts est fortement associée aux résultats positifs en matière de conservation de la biodiversité et d'amélioration de la qualité de vie de la population. »²⁹

Le cas du Costa Rica montre bien que « les territoires indigènes ont, en moyenne, un couvert forestier plus large et de meilleure qualité (des forêts primaires plutôt que des forêts secondaires ou dégradées) que le reste du territoire, et encore plus que les réserves naturelles nationales ». Cela montre clairement que les territoires gérés par des peuples indigènes conservent le couvert forestier et la biodiversité.

Une analyse comparative des images satellites de quarante zones protégées et trente-trois expériences de GCF dans plusieurs régions du Mexique, d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie a conclu que les zones gérées par les communautés présentaient un taux de déboisement annuel plus faible et moins variable que les zones soumises à des régimes de protection absolue.³⁰ Dans les forêts sous protection absolue le taux de déboisement était de 1,47 %, tandis que dans les zones gérées par les communautés il ne dépassait pas 0,24 %. Les auteurs signalent que la conservation absolue est avantageuse dans certains cas bien déterminés, mais qu'elle devrait être complétée par des initiatives de GCF dans les stratégies de conservation régionales. À cet égard, ils affirment que « la GCF est un outil indispensable qu'il faut prendre en compte dans les stratégies nationales pour arrêter le déboisement ».

25. Pagdeea, A., 2006. What Makes Community Forest Management Successful: A Meta-Study From Community Forests Throughout the World. *Society & Natural Resources: An International Journal*. Vol. 19(1), pages 33-52.

26. Ylhasi J., 2005. Forest privatization and the role of community in forests and nature protection in Tanzania. *Environmental Science and Policy*, vol. 6(3), pages 229-239.

27. Maharjam K., 2005. Community participation in forest resource management in Nepal. *Journal of Mountain Science*, vol. 2(1), pages 32-41.

28. Ostrom, O., 1990. *Governing the Commons*. Cambridge University Press, New York, 1990.

29. Persha, L., Agrawal, A., Chhatre, A., 2011. Social and Ecological Synergy: Local Rulemaking, Forest Livelihoods, and Biodiversity Conservation. *Science* n° 331, mars 2011, pages 1606-608.

30. Porter-Bolland L. et d'autres, 2012. Land use, cover change, deforestation, protected areas, community forestry, tenure rights, tropical forests. *Forest ecology and management*. Vol.268, pages 6-17.



2.3.3 LA CONSERVATION ET L'AMÉLIORATION DE LA BIODIVERSITÉ

Du fait de son efficacité à préserver les forêts, la GCF a un effet direct sur la conservation de la biodiversité qu'elles hébergent. Mais il y a plus : les peuples indigènes et les autres communautés associées aux forêts font un usage de la biodiversité souvent fondé sur des connaissances ancestrales qui leur permettent d'améliorer et d'aménager la biodiversité des forêts qu'ils habitent. Le cas des Ngobes du sud du Costa Rica et du nord du Panama en est un exemple. Les chapeaux et les paniers qu'ils font en tressant des fibres qu'ils trouvent dans la forêt sont de haute qualité.

Ils emploient une grande variété de fibres de palmier et de lianes : les femmes ngobes connaissent et peuvent utiliser plusieurs dizaines de plantes pour fabriquer des objets tressés. Ainsi, pour tresser des paniers rustiques très résistants elles prennent des lianes cucharilla, pour des chapeaux rustiques vite faits elles utilisent des lianes estrella, et pour tisser des chapeaux de qualité elles choisissent les fibres de trois ou quatre palmiers différents qui poussent en sous-bois. À l'occasion d'un tour à la campagne organisé par COECOCEIBA avec ces gens, nous avons demandé à une femme ce qui se passerait si elles venaient à manquer de lianes et de palmes. « Non ! », a-t-elle dit. « Nous récoltons les lianes quand la lune est à son déclin pour qu'elles ne soient pas sèches au moment de les couper, et nous ne prenons que quelques feuilles des palmiers et seulement au bon moment de la lunaison, et pendant la saison des pluies nous avons un festival des lianes, où toute la communauté participe avec les jeunes à la collecte de lianes dans la forêt ».³¹ Un autre exemple décrit dans l'étude de cas sur les territoires indigènes du Costa Rica est celui des systèmes agro-sylvicoles des Bribris et d'autres peuples indigènes : il s'agit de véritables jardins où l'on trouve une grande diversité de haricots et de citrouilles, plusieurs variétés de plantains, du cacao, du maïs, du riz et beaucoup

d'arbres différents qui régulent judicieusement et avec précision la lumière du système. Il s'agit d'un savoir ancestral qui est intégré dans les forêts primaires pour constituer un ensemble impressionnant de biodiversité et de diversité agricole.

Voilà pourquoi une étude qui analyse plus de 500 expériences de gestion 'coutumière' de territoires, de forêts et de lieux de pêche du monde entier a conclu que « la plupart de ces groupes possédaient les caractéristiques essentielles pour améliorer le bien-être de la communauté, et obtenaient des résultats favorables, aussi bien pour l'économie que pour l'amélioration de ressources telles que les bassins versants, les forêts et les moyens de contrôle des ravageurs. »³²

2.3.4 LA STABILITÉ DU CLIMAT

Tout le monde sait que les forêts sont la protection la plus efficace contre le changement climatique : elles participent à la régulation du cycle de l'eau et au maintien des bassins et des aquifères. Elles contribuent aussi à éviter et à atténuer les catastrophes que causent les inondations, les tsunamis et les glissements de terrain.

On en trouve un exemple en Amérique centrale. Les catastrophes les plus importantes du point de vue de la perte de vies humaines, de la destruction d'infrastructures et de systèmes agricoles qui ont touché la région pendant la dernière décennie sont associées à l'érosion, au déplacement d'énormes masses de terre sur les flancs des montagnes ou aux inondations des plaines causées par les tempêtes tropicales et les cyclones. L'ouragan Mitch de 1998 a été peut-être le plus dévastateur : avec des vents de plus de 285 kilomètres à l'heure et des pluies qui ont dépassé de 50 % la moyenne annuelle, il a laissé plus de 100 000 morts, trois millions de personnes affectées et des dégâts pour près de six milliards de dollars.

31. Baltodano J. et Rojas I., 2008. Los Ngobes y el Bosque. Asociación de Comunidades Ecologistas La Ceiba- Amis de la Terre Costa Rica. 64 pages. www.coecoceiba.org.
32. Pretty J., 2003. Social Capital and the Collective Management of Resources. Science n° 302, décembre 2003, p. 1912-1913.

L'intensité des dommages causés par ce phénomène a été attribuée au déboisement auquel la région a été soumise.³³ D'autres études expliquent que les effets sur les sols et l'eau sont provoqués par les changements d'affectation des sols dans les forêts tropicales, et signalent que des activités comme la coupe sélective et le déboisement effectué au moyen de machines lourdes influent sur la perméabilité et la compacité du sol, provoquant une augmentation du ruissellement superficiel et donc une plus forte accumulation d'eau dans les bassins situés plus bas.³⁴ Ils disent aussi que, suivant le type de sol, la coupe sélective, la construction de routes et le déboisement favorisent les glissements de terrain. Une recherche collective effectuée par des organisations paysannes a indiqué que les terres affectées à la préservation de la forêt, à des programmes agro-sylvicoles, au couvert végétal ou à d'autres pratiques semblables, avaient mieux résisté aux effets de l'ouragan Mitch et récupéraient plus facilement leur capacité de production.³⁵

De même, un lien étroit a été établi entre le degré de destruction causé par le tsunami de décembre 2004 sur les côtes d'une grande partie du Sud-Est asiatique et l'état du couvert forestier du littoral. D'après les estimations, ce phénomène a tué 174 000 personnes et détruit des dizaines de milliers de bâtiments en Thaïlande, en Indonésie, en Inde, aux Maldives et au Sri Lanka. Néanmoins, la zone de Ranong, en Thaïlande, a été à peine endommagée grâce à la présence d'une mangrove luxuriante.³⁶

En plus, les forêts emmagasinent tant de carbone que le déboisement serait l'une des sources d'émissions les plus importantes. Par conséquent, la lutte contre le déboisement est un des moyens nécessaires pour lutter contre le changement climatique. Or, comme nous l'avons vu, la GCF est un élément clé de toute stratégie sérieuse pour éviter le déboisement dans le monde entier.

2.3.5 ACCROÎTRE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

En plus de l'organisation communautaire en soi, certains chercheurs affirment que le « patrimoine social » d'une communauté a des rapports directs avec le succès d'expériences de gestion communautaire des ressources telles que la GCF. Cet aspect est constamment mentionné quand on parle des rapports et des normes sociales au sein d'une communauté ou d'un groupe social donné.

Plus le patrimoine social est riche, plus il y aura de la confiance et plus il sera facile d'affermir la responsabilité et le contrôle. Quatre éléments importants sont mentionnés : les rapports de confiance, la réciprocité et les échanges, des règles et des sanctions claires et partagées, et la capacité à avoir une vision commune de l'avenir.³⁷ Ce dernier élément est très important car il implique que la communauté a des racines dans le territoire et qu'elle comprend que la prospérité présente et future dépend des ressources. Les aspects culturels et spirituels sont également mentionnés en tant qu'éléments qui soutiennent les processus organisationnels.

La mise en œuvre d'un système tel que la GCF requiert qu'il existe un procédé pour élire les représentants et les leaders qui seront responsables de la ressource en question.³⁸ Il en est de même pour les procédés de résolution des conflits, et le tout dépend du patrimoine social du groupe ou de la communauté. Il a été signalé que « l'affaiblissement des institutions traditionnelles dû aux systèmes de gouvernement centralisés qui détiennent les principaux pouvoirs et fonctions »³⁹ est une des menaces les plus importantes pour les expériences de ce genre.

Il faut souvent parcourir plusieurs étapes pour créer le patrimoine social nécessaire au bon fonctionnement de la gestion communautaire des ressources. Dans d'autres cas, les communautés sont tout à fait capables de mettre en œuvre la gestion de leurs territoires et ce qu'il leur faut c'est que le gouvernement central adopte ou applique les politiques publiques appropriées.

Néanmoins, l'absence d'un quelconque élément du patrimoine social n'implique pas qu'une initiative de GCF ne puisse pas réussir, comme le montrent les expériences analysées. En revanche, il est souvent nécessaire de créer des possibilités d'échanges et de renforcement des capacités pour que le projet se mette en route.

En plus des capacités organisationnelles et du patrimoine social, les communautés et les groupes ont besoin d'une certaine capacité technique, découlant de la connaissance des méthodes ancestrales mais aussi de l'acquisition des technologies modernes appropriées. Cet aspect serait fondamental et il n'y aurait pas de projet réussi en son absence.⁴⁰ La formation doit porter sur la connaissance du territoire ou des ressources à gérer, sur les aspects technologiques pour l'utilisation appropriée des ressources, et sur la supervision du travail, les instruments organisationnels, les responsabilités et la transparence.

33. Holt-Giménez, E. et d'autres, 2000. *Midiendo la resistencia agroecológica campesina frente al huracán Mitch en Centroamérica*. Vecinos Mundiales. www.agroecology.org/people.

34. Grip, H. et d'autres, 2005. *Soil and water impacts during forest conversion and stabilization to new land use*. Dans : *Forest, Water & People in the Humid Tropics*. Éd. M. Bonell et L.A. Bruijnzeel. Cambridge University Press, UNESCO.

35. Holtz-Gimenez, E. et d'autres, 2000. Op. cit.

36. Baltodano, J., 2007. *Forests and Disasters*. Dans : *Community-based forest governance: from resistance to proposals for sustainable use*, éd. Javier Baltodano, Luisa Paz et Janice Wormworth. ATI. 82 pages. www.foei.org/publicaciones.

37. Baltodano J., 2007. *Shared characteristics of successful cases of CFG*. Dans : *Community-based forest governance: from resistance to proposals for sustainable use*. Baltodano J. et d'autres (éd). ATI. Pages 62-63. www.foei.org/publicaciones.

38. Oyono, P. R., 2008. Center for International Forestry Research (CIFOR, Central and West Africa Regional Office), PO Box 2008, Yaoundé/Messa, Cameroun. oyono@cgiar.org.

39. <http://www.iccaconsortium.org/>.

40. Brooks, J. et d'autres, 2012. *How National Context, project design and local community characteristics influence success in community-based conservation projects*. *Proceedings of the National Academy of Science (PNAS)*. Vol. 109 (52).

Bien entendu, tout ceci est fondamental pour bien planifier l'utilisation du territoire et distribuer les activités dans l'espace et dans le temps.

2.3.6 LA DÉFENSE ET LA GESTION DES RESSOURCES COMMUNES

Il s'agit d'une question très délicate en raison des attaques violentes qu'elle a subies pendant la période coloniale. Le cas du Cameroun (voir l'Annexe 2) illustre bien la situation. Dans cette région, après 1896, les règles écrites introduites par l'administration coloniale allemande parlaient de « terres inoccupées ou sans propriétaires ». Ces notions donnaient aux nouveaux venus la possibilité de devenir propriétaires et limitaient les droits de la population locale sur les terres et leurs ressources. Pour pouvoir obtenir des terres il fallait prouver qu'elles seraient mises à profit, en les cultivant ou en y faisant des constructions. Ainsi, les droits traditionnels des Bantous et d'autres groupes que géraient collectivement les zones boisées ont été éliminés. Les connaissances traditionnelles sur les abeilles et le miel, sur les plantes médicinales et les aliments, et sur la manière de vivre dignement en relation étroite avec la forêt ont commencé à disparaître. Aujourd'hui, à l'aide de la GCF la région est en train de récupérer lentement quelques-uns de ces droits et quatre millions de membres des groupes locaux peuvent survivre au Cameroun.

Dans d'autres régions, les menaces qui planent sur les biens communs ont d'autres caractéristiques. Au Costa Rica, la loi stipule que les territoires indigènes appartiennent à toute la communauté. Or, des pressions sont exercées sur les familles indigènes pour qu'elles adoptent le régime de propriété privée hérité du monde occidental qui est appliqué dans le reste du pays. Avec l'affaiblissement des traditions ancestrales et des expériences comme celle de *mano vuelta*, où les familles s'unissent pour accomplir les tâches agricoles ou utiliser la biodiversité, le territoire communautaire tend à se diviser. Cette tendance a été encouragée par les politiciens néolibéraux qui ont proposé qu'un autochtone puisse hypothéquer sa terre pour recevoir les crédits ou les paiements pour services environnementaux (PSE), système qui est appliqué dans les territoires indigènes de la même manière que dans le reste du pays, sans tenir compte du caractère communal de ces territoires. Les paiements sont souvent effectués de façon individuelle, ce qui donne lieu à de graves conflits et à des divisions et laisse de côté certains besoins collectifs, comme la récupération des sols du territoire. Il s'agit d'un problème grave dont nous reparlerons plus loin.

2.3.7 L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Dans le paradigme du bien-vivre, le bien-être de toute la communauté est important, tout comme la protection des connaissances que détiennent les différents groupes de personnes qui la constituent.

La prise de décisions participative est un élément clé de toute expérience de GCF. Pour respecter ce principe, il est nécessaire que tous les groupes de la communauté, y compris celui des femmes, soient impliqués dans les décisions concernant la gestion des forêts.⁴¹ Or, il n'en est pas toujours ainsi. Par conséquent, il faut en être conscient et agir selon les principes d'équité et de justice. La participation des femmes est souvent faible à cause des rôles qui leur sont traditionnellement assignés et qui limitent leur présence dans les instances de prise de décision. D'autre part, il y a aussi des limitations d'ordre culturel qui font que les voix des femmes soient souvent remplacées par celles des hommes.

Il a été constaté⁴² que, dans la plupart des communautés, aussi bien les hommes que les femmes utilisent les ressources forestières pour s'acquitter des tâches relatives à leur propre survie et à celle de leurs familles. Il s'ensuit que les femmes possèdent une connaissance particulière des forêts, qui est très importante pour le bien-être de la famille et qui doit être prise en compte dans les processus de prise de décision. L'étude de cas sur le Cameroun montre qu'un des arbres les plus recherchés et exploités en raison de la qualité de son bois est le *moabi*, endémique au bassin du Congo. Les femmes des communautés locales se chargent de cueillir les fruits de cet arbre, d'en extraire l'huile, de la traiter et de la commercialiser ; ainsi, ce sont elles qui s'opposent le plus à la destruction commerciale de cette espèce pour la production de bois.

2.3.8 LA JUSTICE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Il existe dans le monde de nombreux exemples de communautés capables de mener une existence riche et satisfaisante quand elles ont la maîtrise de leurs ressources naturelles. Les populations rurales, et surtout celles que l'on appelle pauvres en raison de leur manque de ressources économiques, ont souvent des rapports symbiotiques avec leur environnement.

« Pour ces populations, la pauvreté représente beaucoup plus que le manque d'argent ou de possessions : ils la

41. Johnson N., 2007. The importance of including women in community-based forest government processes. Dans : *Community-based forest governance: from resistance to proposals for sustainable use*, éd. Javier Baltodano, Luisa Paz et Janice Wormworth. ATI. Pages 12-13. www.foei.org/publicaciones.

42. WRM, 2005. *Las mujeres y los bosques: un enfoque de género*. Mouvement mondial pour les forêts (WRM), Montevideo, Uruguay. www.wrm.org.uy

mesurent par rapport à leur accès aux ressources naturelles et à leur participation aux décisions concernant ces ressources ». ⁴³ Il en est ainsi pour les près de quatre millions de membres des peuples bakas, bakolas/bagyelis et bedzans, et pour les divers peuples bantous qui habitent les forêts du Cameroun ; pour le million de membres des peuples indigènes qui habitent la forêt amazonienne brésilienne ; pour les plus de cent mille personnes des divers groupes ethniques macrochibchas qui habitent les territoires indigènes du Costa Rica ; pour les trois cent mille Ngobes (dont la plupart n'ont pas de terres) du Panama ; pour les plus de six millions de Mayans qui vivent au Guatemala et au Mexique ; pour les milliers de Penans de la région du Sarawak à Bornéo, et pour tant et tant d'autres. Leur pauvreté est due au manque de terre, puisque quand ils en ont, la plupart du temps ils préservent leur culture et leurs connaissances traditionnelles qui leur permettent de vivre dignement, dans un rapport symbiotique avec leurs territoires et ressources. Bien de ces peuples sont aujourd'hui victimes de l'extraction destructrice que pratiquent les grandes entreprises forestières ; ils subissent les attaques des travailleurs de ces entreprises ou sont menacés par l'expansion de l'élevage ou des plantations industrielles de soja, de palmiers à huile et de bien d'autres cultures. Toutes ces activités visent à approvisionner en matières premières des chaînes de production qui ne sont pas nécessaires au bien-vivre de l'humanité. Par conséquent, la lutte pour la justice économique et sociale implique de les faire cesser.

Dans la péninsule d'Osa de la région Pacifique Sud du Costa Rica, une zone couverte surtout de forêts tropicales anciennes et habitée par près de deux mille familles paysannes, on trouve une expérience qui montre que l'initiative communautaire, jointe à une législation et à des politiques publiques appropriées, peut déclencher des processus qui engendrent à leur tour le bien-être et la justice économique. Suite aux luttes populaires qui, vers le milieu des années 80, ont mis fin aux tentatives de la société transnationale Stone Container (l'un des plus grands producteurs de papier) de déplacer les familles paysannes pour faire des plantations industrielles de melina, le gouvernement a dû promulguer une loi qui, d'une part, interdisait l'exploitation forestière commerciale dans la région, et d'autre part encourageait l'exploitation du bois mort (tombé naturellement de l'arbre). Cette expérience a permis de préserver la grande biodiversité de la zone de la dégradation qui aurait eu lieu si la transnationale y était restée ; en outre, elle a permis à des centaines de familles paysannes d'organiser une petite industrie forestière en produisant près de 18 000 mètres cubes de bois

fins ou précieux, ce qui a rapporté près de trois millions de dollars. ⁴⁴ D'autre part, presque la moitié des permis d'extraction de bois mort ont été accordés à des femmes, de sorte que l'expérience a contribué également à l'égalité entre les sexes. Les prix que les familles ont obtenus pour leur production ont été 300 % plus élevés que ce qu'elles auraient reçu si elles avaient vendu le bois à des transnationales forestières.

Du moment que la GCF a lieu en association avec l'utilisation locale des ressources, si le rythme naturel de la forêt est respecté sa biodiversité peut donner lieu à des expériences très importantes. Ce type d'exploitation n'a pas pour but d'approvisionner les chaînes de production et de consommation des marchés capitalistes dominants, ni de concurrencer d'autres acteurs de ces marchés. Les expériences de ce genre ont lieu sur les marchés locaux et créent des économies fondées sur une plus grande solidarité. ⁴⁵

3. ÉTUDES DE CAS

Les études de cas prévues dans le cahier des charges étaient celles dont ATI s'était occupée à partir de la réunion du programme Forêts et biodiversité tenue en Ouganda en février 2013. Dans le cas du Costa Rica, nous avons pris la décision avec le coordinateur du programme d'élargir la portée de l'étude et de nous centrer sur l'expérience et la situation des peuples indigènes, afin qu'ATI dispose d'un panorama plus complet de la situation dans ce pays. Au Mozambique, l'organisation nationale membre de la fédération a apporté de l'information écrite et photographique qui a été intégrée dans l'étude correspondante. Nous avons décidé de garder l'étude de cas sur le Cameroun qui figure dans un document produit par CED – Amis de la Terre Cameroun, en raison de sa richesse et du fait qu'elle montre le problème dans toute sa complexité. Finalement, nous n'avons reçu aucune information supplémentaire sur le cas de l'Indonésie. Bien qu'il existe une excellente vidéo à ce sujet, l'information disponible n'est pas suffisante aux fins de la présente analyse.

Ces cas ont été intégrés dans l'analyse de tous les points traités par la présente étude, et ils figurent donc en annexe, dans leur langue d'origine : l'espagnol pour le Costa Rica, le portugais pour le Mozambique et l'anglais pour le Cameroun.

43. Raman, M. 2007. Forests and poverty. Dans : Community-based forest governance: from resistance to proposals for sustainable use. Éd. Javier Baltodano, Luisa Paz et Janice Wormworth. ATI. Page 78. www.foei.org/publicaciones.

44. Baltodano J., 2012. Madera caída del bosque tropical: una opción ambientalmente sana y socialmente justa de producir madera. Coecoceiba-Amis de la Terre Costa Rica. 35 pages. www.coecoceiba.org.

45. Baltodano J., 2012. Madera caída del bosque tropical: una opción ambientalmente sana y socialmente justa de producir madera. Coecoceiba-Amis de la Terre Costa Rica. 35 pages. www.coecoceiba.org.

4. DANGERS ET PROBLÈMES AUXQUELS SE HEURTE LA GCF

Les menaces qui pèsent sur la GCF répondent à la présence ou l'absence des caractéristiques communes aux cas réussis de GCF que nous avons mentionnés. Cependant, il existe d'autres dangers qui découlent des politiques internationales, du changement climatique et des modes de consommation. Parmi les principales menaces figurent les suivantes.

4.1 LES COMMUNAUTÉS POSSÈDENT UN PATRIMOINE SOCIAL LIMITÉ

Il s'agit peut-être du problème interne le plus grave, puisque la perte du patrimoine social implique souvent que la capacité organisationnelle, la confiance et les connaissances collectives ont disparu également. Cela réduit considérablement les possibilités de résister et de prendre les mesures nécessaires pour récupérer le territoire et d'autres aspects essentiels à la GCF. Au Costa Rica, les Bribris, les Borucas, les Ngobes et les Telires ont survécu, des siècles durant, aux attaques des éleveurs non indigènes qui restent sur leurs territoires. Ces peuples ont conservé en grande partie leurs langues, leurs traditions et leurs rapports de confiance intérieurs. Ce patrimoine leur a permis de garder une capacité organisationnelle qui leur donne la possibilité d'organiser la résistance et de continuer à lutter pour la consolidation de leurs territoires. Le patrimoine social, le niveau d'organisation, la qualité de vie et la consolidation du territoire sont étroitement liés. Les processus d'aliénation qui découlent souvent de la mondialisation, l'absence de formation politique et technique et de possibilités de création d'un patrimoine social, joints à la privatisation et aux propositions de marchandisation néolibérales qui vont à l'encontre de la possession collective de la terre, favorisent la perte accélérée du patrimoine social.

Les aspects relatifs aux questions de genre sont particulièrement importants dans ce contexte. En effet, les femmes sont les gardiennes du langage et de nombreuses traditions ancestrales qui enrichissent le patrimoine social des peuples. La participation active des femmes à la GCF est donc essentielle pour maintenir et transmettre le patrimoine social.

4.2 LE MANQUE DE SÉCURITÉ OU DE CERTITUDE FONCIÈRE

Lorsque les limites géographiques du territoire ne sont pas claires, lorsque les droits des peuples et des communautés qui l'habitent à le contrôler et à le gouverner n'ont pas été précisés, la GCF a de fortes chances d'échouer, comme on le voit dans les cas étudiés et dans d'autres expériences analysées. Ce qui est arrivé dans la région du Sarawak, à Bornéo, en est un exemple. La communauté penan de Long Belok avait une forêt qui était exclue de l'exploitation commerciale depuis les années 90. Lorsque le gouvernement a classé cette région comme réserve forestière et l'a donnée en concession à Shin Yang, la société forestière la plus grande de la région, un conflit a éclaté concernant les droits de la communauté sur ce territoire. La revendication de ces droits a révélé que, en statuant que cette zone était une réserve forestière, la loi la « réservait » à l'exploitation forestière permanente,⁴⁶ annulant ainsi le droit de la communauté à la gérer en tant que territoire collectif pour améliorer sa qualité de vie.

4.3 L'EXPLOITATION COMMERCIALE ET L'EXPLOITATION DESTRUCTRICE DES FORÊTS

La GCF et l'extraction commerciale de bois sont parfois présentées comme équivalentes, alors qu'elles ne le sont pas. Plusieurs organisations internationales qui défendent les intérêts de l'industrie forestière, et certains gouvernements de pays qui possèdent de vastes étendues boisées, ont encouragé l'idée de décentraliser le contrôle des forêts en le transférant aux communautés qui les habitent. En même temps, ils ont divulgué le concept de gestion forestière – ou gestion durable des forêts – pour remplacer celui d'exploitation forestière commerciale ou industrielle. Ainsi, l'exploitation commerciale est effectuée par la communauté, ou en donnant l'impression que c'est la communauté qui la contrôle, ce qui, dans le meilleur des cas, provoque une forte dégradation qui n'est souvent que le début d'un processus de déboisement complet. Cette situation fait apparaître aussi une série de problèmes sociaux au sein de la communauté.

Plusieurs études scientifiques récentes ont signalé les effets négatifs de la coupe sélective sur la biodiversité, sur la structure des forêts tropicales et sur les communautés qui les habitent.⁴⁷ La coupe sélective ou le déboisement sélectif supposent l'emploi de tracteurs et de machines

46. Les Amis de la Terre Malaisie, 2007. Community Forest of Long Belok. Dans : Community-based forest governance: from resistance to proposals for sustainable use, éd. Javier Baltodano, Luisa Paz et Janice Wormworth. ATI. Page 78. www.foei.org/publicaciones.

47. Sebbenn, A. M. et d'autres, 2008. Modelling the long-term impacts of selective logging on genetic diversity and demographic structure of four tropical tree species in the Amazon forest. *Forest Ecology and Management*. Vol. 254(2), pages 335-349 ; Broadbent, E. N. et d'autres, 2008. Forest fragmentation and edge effects from deforestation and selective logging in the Brazilian Amazon. *Biological Conservation*, volume 141(7), pages 1745-1757 ; Lawrence, W. et d'autres, 2009. Impacts of roads and linear clearing on tropical forests. *Trends in Ecology and Evolution*, vol. 24(12), pages 659-669 ; Baltodano, J., 2007. Selective logging, industrial logging, sustainable forest management. Dans : Community-based forest governance: from resistance to proposals for sustainable use. Baltodano, J. et d'autres (éd). www.foei.org. Pages 57-58.

lourdes qui compactent le sol, ce qui déclenche souvent des processus d'érosion. Les percées destinées à l'extraction des grumes s'élargissent avec le temps et facilitent la colonisation et le déboisement généralisé de la région. La fragmentation de la forêt provoquée par l'ouverture de chemins et de clairières fait diminuer l'humidité naturelle, accroissant ainsi le risque d'incendie; elle limite les possibilités de régénération de certaines espèces et augmente le taux de mortalité de certaines autres. Au Costa Rica, ce qu'on appelle 'gestion durable des forêts tropicales' donne lieu au déboisement légal de plus de 29 % des zones boisées, provoqué par l'ouverture de chemins, par la construction d'installations pour le stockage du bois, par les dégâts que font les arbres en tombant et lorsqu'on les traîne pour les sortir.⁴⁸

Les activités communautaires associées à l'exploitation forestière commerciale sont souvent orientées vers l'approvisionnement des marchés mondiaux, et leur existence n'est pas le résultat d'une nouvelle approche éthique des rapports de la communauté à la forêt et de la satisfaction des besoins élémentaires locaux, ni sur la création d'économies différentes de l'économie dominante. Dans les processus de GCF associés à ce type d'opérations, la destruction des ressources vitales et la corruption de la communauté et de ses leaders sont fréquentes.

Dans le cas du Costa Rica, les Tayni-Cabecar de la région de l'Atlantique sud ont demandé et obtenu un permis de coupe délivré par le service gouvernemental pertinent, grâce aux imprécisions de la législation indigène et avec l'aide technique et financière d'ingénieurs forestiers et d'hommes d'affaires du secteur. Au total, un peu plus de 300 arbres ont été utilisés pour produire 1 800 mètres cubes de bois. Le bois a été vendu à un entrepreneur forestier qui l'a extrait à l'aide de machines lourdes. Pour ce faire, il a construit des routes à travers le territoire indigène. L'affaire a déclenché une forte controverse chez les autochtones ; beaucoup ont affirmé que l'exploitation avait été destructrice et non durable et que les activités d'exploitation du bois sur les territoires indigènes auraient pu avoir lieu avec moins de dégâts et en établissant des bases solides pour le bien-vivre de toute la communauté.⁴⁹ Par exemple, les routes d'extraction, qui ont endommagé les sources d'eau et provoqué une augmentation de la coupe et de la chasse illégale, n'auraient pas été construites. En plus, la communauté n'a reçu que moins de 10 % de ce qu'elle aurait reçu dans d'autres conditions, et cet argent aurait été employé à améliorer la situation de tous ses membres. En plus, l'entrepreneur a embauché des travailleurs de l'extérieur, de sorte que la communauté n'a même pas obtenu des salaires.



48. Baltodano J., 2003. La madera, el bosque y la gente: propuestas ecologistas para producir madera respetando el bosque y las comunidades. Coecoceiba- Amis de la Terre Costa Rica. 70 pages. www.coecoceiba.org/publicaciones/bosques.

49. Salazar Brauli, Morales Jeremías, Steiner Winfred, 2007. Informe sobre la visita del Territorio Tayni. Shuretka: Asociación de Desarrollo Indígena BRIBRI. 5 p.

Le cas du Cameroun offre un autre exemple très illustratifs des dangers que comportent les activités commerciales pour la GCF : dans ce pays, l'exploitation forestière commerciale consiste à « extraire le plus possible d'espèces de la meilleure qualité, le plus vite possible et sans aucun souci de durabilité ». Bien que la coupe sélective cause moins de dégâts que le défrichage pour faire place à des plantations, elle a toujours des conséquences graves, directes et indirectes. Les longues trouées nécessaires à l'extraction des arbres les plus convoités causent la fragmentation de la forêt. Ceci a été particulièrement grave au Cameroun : ces percées ont détruit les systèmes agro-sylvicoles des Bantous, elles ont ouvert toutes grandes les portes aux chasseurs commerciaux, et l'industrie parallèle de la viande de brousse qu'ils ont créée a fait chuter les populations d'espèces animales qui étaient déjà en danger. En plus, aucune étude scientifique de longue durée n'a démontré qu'une exploitation de ce type soit respectueuse de l'environnement.⁵⁰

Le Code forestier de 1994 du Cameroun octroie aux communautés des droits sur leurs propres territoires boisés et réglemente l'utilisation d'équipements industriels afin de minimiser les dégâts. Or, le nombre des opérations forestières menées par les communautés est très faible par rapport aux opérations commerciales ; le volume du bois extrait par ces dernières est si élevé (plus de 250 000 mètres cubes exportés en Europe en 2008, en ne comptant que le bois légalement extrait)⁵¹ qu'il est pratiquement impossible de développer un marché national ou local pour vendre le bois produit de façon artisanale. Les bénéfices obtenus par les communautés sont extrêmement limités⁵² par rapport aux bénéfices économiques que génère une industrie puissante qui, chaque année, commercialise sur les marchés européens des centaines de milliers de mètres cubes de bois de prix. Sans parler des dommages que subissent les habitants traditionnels de la forêt par suite de la dévastation qu'entraîne cette exploitation forestière destructrice.⁵³

L'exploitation du moabi (*Baillonella toxisperma*) illustre bien le fonctionnement de l'extraction commerciale. En plus d'être une espèce endémique menacée du bassin du Congo, cet arbre est un élément essentiel pour les habitants des forêts du sud du pays. Le moabi joue un rôle culturel (c'est un arbre sacré associé aux cérémonies concernant la mort, et une sorte de totem qui rappelle les ancêtres), il a des fonctions médicinales (les feuilles, les racines, la sève et l'écorce servent à produire des mé-

dicaments dont certains sont utilisés pour soigner les infections vaginales et d'autres sont employés pendant l'accouchement), des fonctions alimentaires (ses fruits sont très nourrissants, et l'huile extraite de ses graines par des méthodes artisanales est vendue sur les marchés locaux), et des fonctions sociales (ce sont les femmes qui l'utilisent à des fins médicinales, et qui extraient et contrôlent la production et la commercialisation de l'huile). La croissance du moabi est lente (il met 70 ans à atteindre la maturité), et il est très fragile pendant l'étape de reproduction (qui dure deux ou trois ans). En raison de son exploitation commerciale, sa population a été décimée ou fortement réduite, ce qui a eu des effets importants, surtout sur les femmes. En Europe, le bois de moabi est considéré comme un article de luxe réservé à la fabrication de meubles ou de bateaux pour la haute société.⁵⁴

4.4 LES MODES DE CONSOMMATION ET LE COMPORTEMENT DES GRANDES ENTREPRISES

Les opérations des grandes entreprises se caractérisent par l'emploi intensif de technologie et de capital financier, et elles sont capables d'endommager gravement n'importe quelle ressource ou territoire du monde ; elles peuvent avoir des liens avec des réseaux d'influence politiques et économiques qui sont souvent impliqués dans des affaires de corruption, d'illégalité et de violence. Les exemples n'en manquent pas : au Costa Rica, Infinito Gold a essayé d'établir une mine d'or à ciel ouvert qui aurait affecté 500 hectares de forêt, menacé des aquifères et le bassin international du fleuve San Juan, où habitent des milliers de familles paysannes.⁵⁵ Au Liberia, Palm Oil PLC a refusé de rendre les territoires du clan Jogbahn,⁵⁶ en dépit du fait que le contrat de concession avait expiré.⁵⁷ À Bornéo, les propriétaires de mines d'or et de plantations de palmiers à huile ne cessent de faire pression sur les communautés locales pour qu'elles leur vendent leurs territoires ou leur permettent de s'y installer... Les cas où les entreprises forestières ont exercé la violence sur ceux qui défendent leurs territoires sont innombrables et ont été documentés par divers médias :⁵⁸ dans l'Amazonie, 40 % des 116 militants écologistes assassinés en 2014 étaient des leaders indigènes. Quatre d'entre eux, qui étaient des leaders des Ashaninkas du Pérou, ont été brutalement assassinés par des exploitants forestiers.⁵⁹

50. Debroux L., 1998. L'aménagement des forêts tropicales fondé sur la gestion des populations d'arbres : l'exemple du moabi (*Baillonella toxisperma*) dans la forêt du Dja, Cameroun. Thèse de doctorat : Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux (Belgique).

51. Eba'a R., 2009. Study on Progress of Timber Procurement Policies. Country Case Study: Cameroon. International Timber Organization. www.itto.int/.../topics_id=230.

52. Oyono, P.R., 2004. Assessing Accountability in Cameroon's Local Forest Management. Are Representatives Responsible? *African Journal of Political Science*, vol. 9 (1), pages 126-136.

53. Djeukam R. et d'autres, 2015. Forest and Communities in Cameroon. Centre Pour l'Environnement et le Développement- Amis de la Terre Cameroun. <http://www.ceecc.net/case-studies/forestry-and-communities-in-cameroon/>.

54. Debroux L., 1998. L'aménagement des forêts tropicales fondé sur la gestion des populations d'arbres : l'exemple du moabi (*Baillonella toxisperma*) dans la forêt du Dja, Cameroun. Thèse de doctorat : Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux (Belgique).

55. www.coecoceiba.org.

56. <http://www.foei.org/resources/videos>.

57. <https://vimeo.com/channels/foei>.

58. www.foei.org, www.wrm.org.uy, www.iccaconsortium.org.

59. <http://www.project-syndicate.org/commentary/pope-francis-protects-amazon-rainforest-by-bruce-babbitt-2015-08/spanish>.

Au Mexique, certaines communautés qui sont propriétaires de leurs terres communales « cèdent à des tiers l'exploitation commerciale de leurs forêts, en vendant des arbres sur pied à des entreprises forestières, dans des conditions souvent désavantageuses ». ⁶⁰ Qu'elles fassent des plantations industrielles d'arbres, de palmiers à huile ou de soja, ou de grands élevages de bétail, qu'elles extraient des bois de prix, des sources d'énergie ou de l'or, les grandes entreprises qui approvisionnent les marchés du Nord engendrent la violence et éliminent les forêts, ainsi que toute possibilité de mettre en œuvre des initiatives de GCF.

4.5 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE SYSTÈME REDD+

Le changement climatique menace les êtres vivants et les ressources naturelles qui nourrissent les peuples indigènes et les communautés locales. Par conséquent, il menace aussi la GCF.

Les négociations internationales officielles ont choisi la solution de facilité : au lieu d'arrêter la prospection et l'exploitation du pétrole et de réduire la consommation de ses dérivés, elles ont mis en place des systèmes de compensation sans aucune base scientifique ou presque, souvent difficiles à appliquer dans la réalité dans le meilleur des cas, et qui donneront naissance à un marché de la pollution, comme celui des émissions de carbone. ⁶¹

L'un de ces mécanismes est le système REDD (réduction des émissions issues du déboisement et de la dégradation des forêts). Après de nombreuses discussions, ATI et beaucoup d'autres mouvements sociaux et peuples indigènes l'ont rejeté. ⁶²

Parmi les activités de gestion forestière reconnues par les mécanismes REDD (REDD+) figurent les opérations d'extraction commerciale de bois. ⁶³ Les opérations de ce genre, qui sont responsables de la dégradation et de la destruction de forêts dans le monde entier, rapporteraient des bénéfices non seulement par la vente des crédits carbone générés mais aussi par la vente du bois extrait. Ainsi, REDD+ encourage l'exploitation forestière commerciale, qui menace à son tour la GCF.

Le système REDD est contraire à la GCF pour d'autres raisons également. Des études scientifiques ont signalé

que REDD+ est un système basé sur les résultats qui, par ses propres caractéristiques, tend à exclure de sa gestion les communautés et les populations indigènes, et à encourager le contrôle des territoires par des bureaucraties centralisées et des groupes de pouvoir économique. ⁶⁴ Une autre recherche publiée dans Science affirme : « En monétisant le carbone forestier, REDD+ va augmenter considérablement la valeur marchande des forêts, même de celles considérées comme marginales, et pousser les gouvernements centraux à les contrôler davantage ». ⁶⁵ En effet, les activités relatives à la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions (MRV d'après l'anglais) sont celles qui garantissent qu'un pays déterminé recevra les fonds promis. Or, ces activités exigent des capacités et des compétences techniques particulières, et la même chose se passe au moment de négocier la vente du carbone. Il s'agit donc d'activités dont le coût est prohibitif pour les initiatives à petite échelle telles que les expériences de GCF. ⁶⁶ De ce fait, la participation des communautés à ces projets se limite souvent à la collecte de données et elles reçoivent en échange un petit pourcentage des recettes, déterminé par les gouvernements centraux ou par les grandes entreprises qui s'intéressent à ces nouvelles affaires.

D'autre part, on affirme que le système REDD est d'un bon rapport coût-performance pour la protection des forêts, mais il s'avère cher si l'on tient compte des connaissances techniques spécialisées et des arrangements institutionnels qu'il faut pour effectuer les activités de MRV. Le système de paiement pour services environnementaux (PSE) du Costa Rica, qui a inspiré les propositions REDD, le montre bien : les fonds pour financer le PSE représentent 35 % du budget du ministère de l'Environnement, et permettent de protéger, au mieux, 10 % du territoire national. Avec l'argent qui reste le ministère doit faire face à la protection des 25 % du territoire national qui ont été déclarés zones protégées, et à celle du reste du territoire. ⁶⁷

Plusieurs organisations de peuples autochtones, et des mouvements sociaux également, ont dénoncé que le marché des émissions peut rendre intéressant l'achat et l'accaparement de terres dans le but de stocker du carbone. Ainsi, de vastes étendues seraient privatisées. La privatisation peut avoir lieu au moyen d'accords contractuels, comme dénoncé par ATI. ⁶⁸ Ces contrats ont l'air légaux mais ils sont en fait illégitimes car leurs termes permettent que, dans la pratique, les communautés ou les peuples indigènes transfèrent le contrôle de leurs territoires et ne se chargent plus que de surveiller que personne, les membres de la communauté compris, n'utili-

60. Kaimowitz D., 2002. Op. cit.

61. Vous trouverez une discussion à ce sujet dans : Lohman L. (éd.), 2006. Carbon Trading: a critical conversation on climate change, privatisation and power. Developmental Dialogue vol. 48, septembre 2006. www.dhf.uu.se.

62. Voir la position des Amis de la Terre International sur www.foei.org.

63. http://www.un-redd.org/AboutUNREDDProgramme/FAQs_Sp/tabid/4827/language/en-US/Default.aspx.

64. Phelps, J. et d'autres, 2010. Does REDD+ threaten to Recentralize Forest Governance? Science, vol. 328, pages 312-313.

65. Phelps, J. et d'autres, 2010. Op. Cit.

66. Cacho, O. J. et d'autres, 2005. Transaction and abatement cost of carbon sink projects in developing countries. Environment and Development Economics, vol. 10. Pages 597-614.

67. Baltodano, J., 2008. Bosque, cobertura y uso forestal. Décimo Tercer Informe de la Nación en Desarrollo Humano Sostenible, p.46. www.coecoceiba.org.

68. Voir le document d'ATI sur les accords REDD dans www.foei.org.

se les ressources de la forêt. Ce que ces contrats exigent c'est la conservation totale du territoire, même des lieux où habitent les peuples indigènes, de sorte que tout usage de la forêt leur est interdit. Tout ceci est inacceptable, même du point de vue éthique.⁶⁹⁷⁰ L'expérience du Costa Rica avec le système PSE montre qu'il provoque la division des communautés indigènes, que les nouvelles modalités de contrôle et de supervision imposées sont étrangères à leur vision du monde, et que les rapports avec la forêt deviennent uniquement économiques, de sorte que lorsque le flux d'argent est interrompu les forêts ne sont plus préservées.⁷¹ En plus, le PSE ayant été conçu pour la gestion individuelle et non pour la gestion communautaire, il a des effets négatifs sur les peuples indigènes et des conséquences culturelles considérables car la cohésion sociale tend à disparaître.

Une question souvent posée au sujet de REDD est de savoir si les fonds REDD peuvent être employés à financer des expériences de GCF. À cette question nous répondons non, en raison de tous les effets négatifs que comporte

REDD. Ce système n'est pas fait uniquement pour obtenir des fonds, il implique une vision du monde, et donc une vision de la façon de protéger les territoires et les forêts. REDD impose une vision de la conservation et de la gestion qui fait passer les aspects individuels avant les aspects collectifs. Il impose des modes de résolution des conflits, il approfondit les inégalités entre ceux qui reçoivent des fonds et ceux qui n'en reçoivent pas, et cela divise la communauté. Ce faisant, il impose aussi des modes d'utilisation de la forêt qui ne sont pas traditionnels. Il ne renforce pas les droits des communautés ou des peuples autochtones, et il crée de nouveaux propriétaires de ces territoires en désignant un propriétaire du carbone stocké dans la forêt, empêchant ainsi d'affecter cette forêt à d'autres usages. Et finalement, les paiements REDD dépendent des résultats : les communautés qui veulent y avoir droit doivent prouver d'abord que les réserves de carbone ont augmenté et que les émissions ont diminué. Par conséquent, les seuls qui recevront de l'argent seront ceux qui pourront payer toutes les démarches requises.



69. Osborne T. et d'autres, 2014. Op. cit.

70. Osborne T. et d'autres, 2014. Op. cit.

71. Communication personnelle avec Mariana Porras, COECOCEIBA - AT.

5. RECOMMANDATIONS

5.1 AU PLAN LOCAL

5.1.1 LE TERRITOIRE, LE CONTRÔLE, LA FORMATION ET L'INFRASTRUCTURE

Il est nécessaire et urgent de stimuler et de promouvoir les processus de consolidation des territoires contrôlés par les communautés ou les peuples indigènes. De nombreux territoires n'ayant pas été officiellement démarqués, les peuples et les communautés ne peuvent pas exercer pleinement les droits qu'ils ont sur eux. Dans ces conditions d'incertitude et d'insécurité foncière, il est très difficile, voire impossible, de mener à bien la GCF. Les mesures recommandées permettraient aussi de combattre le changement climatique et de préserver les forêts.

Parallèlement, il faut promouvoir la création des espaces nécessaires à la récupération ou la recréation du patrimoine social, ainsi que la formation aux nouvelles technologies et méthodes de planification pour la conservation des ressources. Dans les zones où le patrimoine social a diminué il serait urgent de favoriser des processus de formation concernant la récupération des savoirs traditionnels et l'organisation communautaire pour rendre possible l'apparition d'initiatives de restauration des forêts.

Il faudrait aider les communautés à construire une infrastructure élémentaire, souvent peu onéreuse par rapport aux services qu'elle rend. Nous parlons surtout de la construction de petits aqueducs ou systèmes d'eau potable et d'installations d'irrigation, contrôlés par les communautés.

La consolidation d'expériences de GCF doit démarrer au niveau local, mais elle doit être associée à des mesures nationales et internationales. La GCF peut ne pas suffire à sauver les forêts, mais elle est un pas considérable dans cette direction. En plus d'adopter la GCF, les communautés doivent continuer à résister et à se mobiliser. Leur résistance et leur mobilisation doivent s'accompagner de dénonciations, de campagnes et de réformes politiques et juridiques aux plans national et international.

5.2 AU PLAN NATIONAL

5.2.1 DES LOIS PLUS FERMES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES APPROPRIÉES POUR PROMOUVOIR ET FACILITER LA GCF

Les gouvernements doivent formuler des lois et des politiques qui, avant tout, mettent clairement sous le contrôle des communautés les territoires qu'elles ont toujours habités. Une fois ces territoires démarqués et légalisés, la communauté pourra en définir les usages, ainsi que les responsabilités et les modes de gestion. De même, il est nécessaire de créer les mécanismes financiers et autres, nécessaires pour respecter les réglementations mentionnées.



Il est nécessaire aussi de promouvoir des politiques, des espaces et du financement pour des activités relatives à la formation, aux échanges et à la récupération des savoirs traditionnels appliqués à la GCF. Les fonds provenant du système REDD ne sont pas appropriés en raison des effets négatifs de ce système. Les fonds à affecter à la formation ne doivent pas être soumis à des conditions, et ils doivent s'accompagner de politiques publiques holistiques qui garantissent le droit de ces peuples et communautés à vivre dans de meilleures conditions.

La législation et les politiques mentionnées doivent s'accompagner aussi d'institutions et de mécanismes forts qui garantissent leur transparence.

5.2.2 DES STRATÉGIES NATIONALES POUR S'ATTAQUER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ces stratégies devraient, entre autre choses, reconnaître et promouvoir la GCF comme un des moyens les plus efficaces de préserver les forêts. Elles devraient écarter les solutions fausses telles que le système REDD, et rejeter les marchés du carbone. Les fonds pour financer ces stratégies doivent être générés, par exemple, en cessant de subventionner une économie à base de combustibles fossiles : au lieu de financer la prospection et l'extraction du pétrole, le transport des combustibles fossiles, la construction de routes, le développement de nouvelles technologies et la fabrication d'automobiles à usage privé, l'argent devrait servir à promouvoir la GCF.

5.2.3 DES LOIS ET DES POLITIQUES NATIONALES POUR CONTRÔLER ET DÉCOUVRAGER L'EXTRACTION COMMERCIALE DE BOIS

L'exploitation forestière commerciale devrait être remplacée par des méthodes d'exploitation qui respectent les processus écologiques des forêts et les communautés voisines. Des expériences de production de bois à petite échelle, accompagnées de l'intégration des marchés locaux, ont déjà lieu dans le monde, comme nous l'avons déjà signalé.

5.3 AU PLAN INTERNATIONAL

5.3.1 FINANCER LES PROCESSUS D'ADAPTATION (DE SURVIE) AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR DES SYSTÈMES DE COMPENSATION HONNÊTES ET SUFFISANTS

Les sociétés qui, depuis toujours, sont les responsables du changement climatique doivent fournir les ressources économiques et techniques nécessaires à l'adaptation. Avec ces fonds, il faudra financer non seulement les besoins indispensables à la survie des personnes et des peuples concernés mais également les initiatives organisationnelles et de GCF des peuples et des communautés qui préservent les forêts et les ressources naturelles pour lutter contre le changement climatique. Parmi les moyens de générer les fonds nécessaires figurent les impôts rétroactifs sur la pollution, le remboursement de la dette écologique et la réaffectation de l'argent traditionnellement affecté au financement d'une économie à base de combustibles fossiles.

5.3.2 SUPPRIMER SANS DÉLAI L'INVESTISSEMENT DANS LA PROSPECTION ET L'EXPLOITATION DES COMBUSTIBLES FOSSILES

Il s'agit de sommes colossales et, malgré tous les pourparlers sur le changement climatique, elles continuent d'augmenter. Sans une réduction drastique de ces investissements il sera difficile d'arrêter les émissions dans un proche avenir. Il faudrait réorienter ces investissements vers des activités éducatives destinées à réduire la consommation d'énergie, vers des mesures de réorganisation sociale qui portent à employer d'autres sources d'énergie, et vers les moyens d'aider à survivre les communautés les plus vulnérables.

Plus de 1 600 milliards de dollars ont été dépensés en 2013 pour générer l'énergie utilisée aujourd'hui : 1 100 milliards pour l'extraction et le transport du pétrole et la construction de raffineries et de centrales électriques fonctionnant aux combustibles fossiles, tandis que 130 milliards ont été investis dans l'efficacité énergétique. Les investissements dans des énergies renouvelables ont atteint 250 milliards de dollars.⁷² Si nous voulons survivre, il sera indispensable de modifier cette situation.

72. IEA, 2014. World Energy Investment Outlook- Executive Summary. OECD/IEA. www.iea.org.

5.3.3 IL FAUT METTRE FIN AU JEU PERVERS DES MARCHÉS DE LA POLLUTION

Comme le signalent plusieurs chercheurs de divers pays,⁷³ les systèmes de compensation et les marchés du carbone ne font que retarder la prise des décisions nécessaires pour déclencher les changements structurels importants dont on a vraiment besoin.

5.3.4 POUR METTRE FIN À LA DÉGRADATION DES FORÊTS IL FAUT FREINER ET RÉDUIRE LE COMMERCE INTERNATIONAL DU BOIS

L'exploitation forestière industrielle n'est pas durable, elle endommage gravement les écosystèmes de forêt tropicale, et elle représente l'une des menaces les plus souvent mentionnées dans les documents scientifiques qui défendent la GCF. Les marchés des pays industrialisés et les groupes économiques des pays en développement déguisent ce type d'exploitation commerciale en l'appelant « gestion forestière durable », « foresterie communautaire », etc. Il s'agit en général de marchés de produits de luxe (de bois de prix) qu'il faut modifier d'urgence pour s'attaquer au changement climatique. Ces marchés se servent souvent de systèmes de certification qui ne servent qu'à cacher leurs répercussions sociales et environnementales.

Les pays consommateurs de ces produits doivent adopter des politiques qui découragent la consommation d'articles luxueux fabriqués avec des bois tropicaux précieux.

5.3.5 LES ORGANISATIONS ÉCOLOGISTES COMME ATI DOIVENT CONTINUER À DÉNONCER LES GRANDES ENTREPRISES ET LEURS SYSTÈMES DE FINANCEMENT ET DE CERTIFICATION

Le pouvoir des grandes entreprises est un des principaux facteurs qui conspirent contre des activités telles que la GCF. Ce pouvoir n'a favorisé en rien les forêts, et il est la cause directe de graves violations des droits de l'homme et de l'environnement qui sapent les fondements du bien-vivre.

ATI devrait revoir les aspects suivants :

* Le terme 'gestion communautaire des forêts' (GCF) ne recouvre pas toutes les activités que les communautés et les peuples autochtones réalisent sur leurs territoires. En général, l'aménagement des forêts y est associé aux méthodes agro-écologiques et à celles destinées à protéger l'eau et la biodiversité. Ces méthodes constituent des droits sur lesquels doit se fonder la défense des expériences de ce type. Le territoire jouant ainsi un rôle central, c'est la 'gestion communautaire du territoire' qu'il faudrait promouvoir.

* ATI devrait réunir de la documentation (matériel écrit et audiovisuel, photographies et vidéos) qui montre les progrès accomplis en matière de GCF, les obstacles rencontrés et les aspects à améliorer. Ces expériences fourniraient les éléments nécessaires à une réflexion sur les menaces qui pèsent sur la GCF : les systèmes PSE et REDD et les nouveaux mécanismes de financement fondés sur la compensation ou la marchandisation et la financiarisation de la nature. Ces matériels seraient importants pour montrer que tous les arguments scientifiques réunis dans la présente étude ont une base réelle. De même, ils pourraient indiquer quels sont les domaines qui requièrent davantage de réflexion théorique et d'essais pratiques.

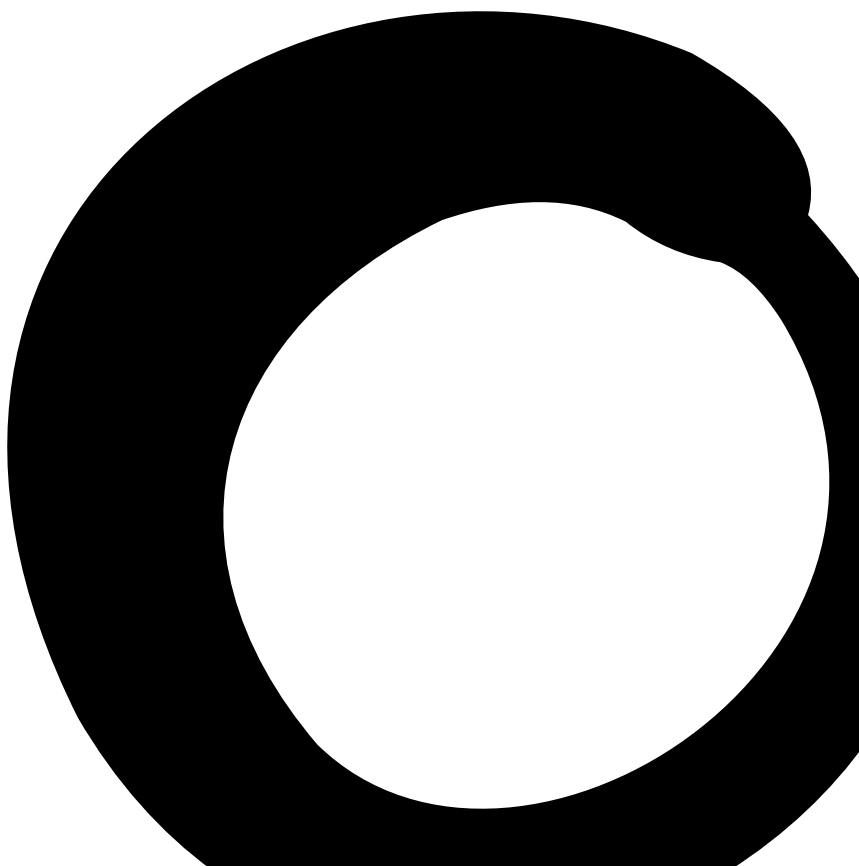


73. Lohman L., éd., 2006. Carbon Trading: a critical conversation on climate change, privatization and power. Developmental Dialogue, vol. 48, septembre 2006. www.dhf.uu.se.



LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS (GCF)

UN MOYEN DE PRÉSERVER ET DE RESTAURER LES RESSOURCES VITALES
POUR LE BIEN-VIVRE DES SOCIÉTÉS HUMAINES



mobiliser visiter transformer



**Les Amis
de la Terre
International**

WWW.FOEI.ORG

AMIS DE LA TERRE INTERNATIONAL
INTERNATIONAL SECRETARIAT
P.O. BOX 19199, 1000 GD
AMSTERDAM, PAYS BAS

TÉLÉPHONE +31 (0) 20 622 1369 FAX +31 20 639 2181
INFO@FOEI.ORG | TWITTER.COM/FOEINT
FACEBOOK.COM/FOEINT